



# TRAIT - D'UNION

## Décembre 2021 n°320

### Paroisse Sainte-Marie en Agenais

Pont du Casse – Ste Foy de Jérusalem – Serres – St Martin de Foulayronnes – Monbran - Pauilhac – St Julien de Terrefosses  
Artigues - La Croix Blanche – St Arnaud

Presbytère de Merens - 1 place du 19 mars 1962

47480 Pont-du-Casse :

Mercredi de 14h à 18h et Vendredi de 13h30 à 17h30 / permanence secrétariat

Tél. : 05.53.67.93.32 - E.mail : [paroisse.saintemarie@diocese47.fr](mailto:paroisse.saintemarie@diocese47.fr)

Pierre BONNET Tél. : 06 75 86 45 94 [piebonnet@laposte.net](mailto:piebonnet@laposte.net)

Blog : <http://paroissesaintemarieenagenais47.over-blog.com/>

#### MESSE DECEMBRE 2021

<i>Samedi 04</i>	<b>18h00</b>	MONBRAN
<i>Dimanche 05</i>	<b>10h30</b>	ARTIGUES
<i>Mercredi 08</i>	<b>19h00</b>	PONT DU CASSE Fête de l'immaculée Conception de la Vierge Marie
<i>Samedi 11</i>	<b>18h00</b>	LA CROIX BLANCHE
<i>Dimanche 12</i>	<b>10h30</b>	PONT DU CASSE
<i>Samedi 18</i>	<b>18h00</b>	ST MARTIN DE FOULAYRONNES
<i>Dimanche 19</i>	<b>10h30</b>	ARTIGUES
<i>Vendredi 24</i>	<b>19h00</b>	PONT DU CASSE Salle Multiculturelle (à côté de la Mairie) Messe de la Nuit de Noël
<i>Samedi 25</i>	<b>10h30</b>	LA CROIX BLANCHE La Nativité du Seigneur
<i>Dimanche 26</i>	<b>10h30</b>	PONT DU CASSE La Sainte Famille

#### MESSE JANVIER 2022

<i>Samedi 1<sup>er</sup></i>	<b>18h00</b>	MONBRAN Sainte Marie, Mère de Dieu
<i>Dimanche 2</i>	<b>10h30</b>	ARTIGUES Solennité de l'Epiphanie
<i>Samedi 8</i>	<b>18h00</b>	LA CROIX BLANCHE Le Baptême du Seigneur
<i>Dimanche 9</i>	<b>10h30</b>	PONT DU CASSE Le Baptême du Seigneur (Messe en famille)

Blog : <http://www.paroissesaintemarieenagenais47.com/>

Pensez à renseigner votre adresse mail sur le blog de la paroisse afin d'être informés, dès leurs diffusions sur le site, des événements passés et à venir de la vie de votre Paroisse.

I.P.N.S.

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

## Editorial

Chers amis,

Dans un contexte perturbé pour l'Église, nous allons fêter la venue du prince de la paix.

En ce petit enfant nous découvrons l'amour de Dieu pour chaque homme. Il nous apporte le salut, il nous apporte la paix intérieure.

En contemplant ce petit enfant, nous mesurons l'horreur des actes posés par certains prêtres et animateurs dans l'Église. Notre pensée et notre prière se tournent tout naturellement vers les victimes de ces actes abominables et à la suite des Evêques de France, la reconnaissance de la responsabilité institutionnelle de l'Église entraîne un devoir de justice et de réparation qui ouvre la possibilité de demander pardon en vérité.

Malgré ce séisme dans l'Église, il nous faut conserver confiance en Dieu et dans les hommes. Il nous faut retrouver un esprit d'enfance, de simplicité et d'abandon.

Contemplons les enfants en admiration devant la crèche, leur regard est plein de fraîcheur et de joie. Ils entrent spontanément dans le mystère du salut. Il ressort de la crèche une atmosphère de paix, de joie et de confiance.

Retrouvons ce regard de simplicité devant le mystère de l'amour. Posons aux pieds de l'enfant Jésus nos difficultés, nos souffrances, nos interrogations.

Il irradie de la crèche un climat de sérénité et de force.

Dans un monde troublé par tant d'incertitudes, dans la faiblesse de ce petit enfant nous découvrons celui qui est notre force et notre soutien.

C'est là le paradoxe de la puissance de Dieu, il agit en nous à travers nos faiblesses et nos limites pour que par sa grâce nous puissions agir conformément à sa volonté pour construire un monde plus juste et plus fraternel.

Notre Saint Père le Pape insiste beaucoup sur la mise en œuvre d'une écologie intégrale qui respecte la création dans son ensemble et l'homme dans l'intégralité de sa vie.

Que ce temps de Noël soit pour nous l'occasion de prendre conscience des conversions que nous avons à vivre dans nos relations avec nos frères et avec la création toute entière.

Bon et Saint Noël à chacun d'entre vous.

Abbé Pierre Bonnet

### L'Église catholique vous invite

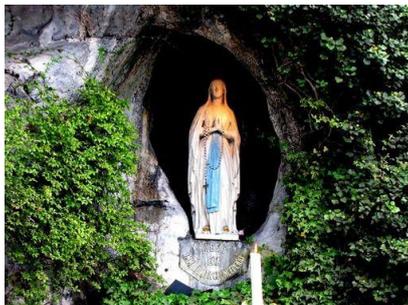
#### **Dimanche 12 décembre 2021 à Damazan FÊTE DES FAMILLES POUR PREPARER NOËL**

- 14h 00 Accueil : Salle polyvalente chemin ronde  
47160 Damazan  
**PASS SANITAIRE REQUIS**
- 14h30 Spectacle : « La pastorale des santons »
- 15h30 chants de Noël
- Temp convivial – goûter partagé  
(apporter Gâteaux)



**PASTORALE FAMILIALE 06.41.89.84.47 - [www.vie-familiale-47.fr](http://www.vie-familiale-47.fr)**

## Pèlerinage à Lourdes 7, 8 et 9 décembre 2021



**Mardi 7 décembre** : 15h30 Chapelet à la Grotte  
**Mercredi 8 décembre** : 9h30 Messes internationale,  
 15h30 Chapelet à la Grotte, 17h00 Procession Eucharistique,  
 21h00 procession Mariale  
**Jeudi 9 décembre** : 10h00 messe à la Grotte

Pour tous renseignements : Service Diocésaine des pèlerinages : Tél : 05.53.96.93.51  
 pelerinagesdiocese47.fr - servicedespelerinages47.over—blog.com

### Veillée de Noël

Vendredi 24 décembre  
 19h00 : PONT DU CASSE  
**Salle Multiculturelle**  
 (à côté de la Mairie)



### Jour de Noël

Samedi 25 décembre  
 10h30 : LA CROIX BLANCHE

### Messes en semaine

<b><u>lundi</u></b>		Pas de messe	
<b><u>Mardi</u></b>	9h00	Messe	St Martin de Foulayronnes
<b><u>Mercredi</u></b>	9h00	Messe	Pont du Casse
<b><u>Jeudi</u></b>	9h00	Messe + Confession	Pont du Casse
	10h00	1 fois par mois Messe à Pompeyrie à 15h00	(Ce jour-là pas de messe à 9h00 à Pont du Casse)
<b><u>Vendredi</u></b>	17h00	Messe	Pont du Casse
		1 fois par mois Messe à La Candélie à 16h30	(Ce jour-là pas de messe à 17h00 à Pont du Casse)
<b><u>Vendredi</u></b>	15h00	Chapelet de la Miséricorde	Artigues

#### Messes EHPAD de Pompeyrie

jeudi 23 décembre : 15h00  
 jeudi 13 janvier : 15h00  
 jeudi 10 février : 15h00  
 jeudi 3 mars : 15h00  
 (Ce jour-là pas de messe à 9h00  
 à Pont du Casse)

#### Messes CHD La Candélie

mercredi 22 décembre : 16h30  
 vendredi 21 janvier : 16h30  
 vendredi 18 février : 16h30  
 vendredi 18 mars : 16h30  
 (Ce jour-là pas de messe à 17h00  
 à Pont du Casse)

# Assemblée plénière des évêques de France

## Résolutions votées par les évêques de France le 8 novembre 2021

\*\*\*

*Rappel du point d'étape du 5 novembre 2021 : réunis en Assemblée plénière à Lourdes, après avoir reconnu lors de leur dernière Assemblée en mars 2021 leur responsabilité en tant qu'évêques, les évêques de France ont pu vérifier qu'ils étaient d'accord pour :*

- *Reconnaître la responsabilité institutionnelle de l'Église dans les violences qu'ont subies tant de personnes victimes.*
- *Reconnaître la dimension systémique de ces violences : au sens où elles ne sont pas seulement le fait d'individus isolés, mais ont été rendues possibles par un contexte global. Des fonctionnements, des mentalités, des pratiques au sein de l'Église catholique ont permis que ces actes se perpétuent et ont empêché qu'ils soient dénoncés et sanctionnés.*
- *Reconnaître que cette responsabilité entraîne un devoir de justice et de réparation, qui ouvre la possibilité de demander pardon en vérité.*

\*\*\*

« Chaque fois que vous l'avez fait à l'un de ces plus petits de mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait. »  
Mt 25,40

À l'écoute des personnes victimes d'abus et instruits par le rapport de la CIASE, les évêques de France ont voulu se mettre sous la Parole de Dieu qui les pousse à agir en prenant les mesures pour que l'Église accomplisse sa mission en fidélité à l'Évangile du Christ.

### 1. Mesures globales

#### Instance nationale

**1.1** Pour les personnes victimes de violences et d'agressions sexuelles, les évêques de France décident que l'INIA créée en mars 2021 devient l'Instance nationale indépendante de reconnaissance et de réparation (INIRR). Sa présidence est confiée à Mme Marie Derain de Vaucresson, juriste, cadre du ministère de la justice ancienne défenseure des enfants adjointe du défenseur des droits de 2011 à 2014, dont la mission commence dès à présent avec les moyens financiers nécessaires. (R27-31-32)1

#### Demande au Saint-Père

**1.2** Les évêques de France réunis en Assemblée demandent au Pape, de qui ils tiennent leur mission, d'envoyer une équipe de visiteurs afin d'évaluer cette mission en ce qui concerne la protection des mineurs et de donner, si nécessaire, les suites qui s'imposent à l'issue de leur visite.

## **Financement**

**1.3.1** En vue d'indemniser les personnes victimes, les évêques de France s'engagent à abonder selon la nécessité le fonds SELAM en se dessaisissant de biens immobiliers et mobiliers de la CEF et des diocèses. (R33)

**1.3.2** Un emprunt pourra être souscrit pour anticiper les besoins.

## **Synodalité**

**1.4** Pour donner suite aux travaux de l'assemblée plénière avec les personnes victimes et les autres invités, les évêques de France constituent des groupes de travail composés de laïcs, diacres, prêtres, personnes consacrées, évêques. Des personnes victimes y seront associées. Ces groupes reçoivent une lettre de mission du Conseil Permanent avec un échéancier. Ils lui rendent compte de l'avancement de leurs travaux en vue de l'Assemblée plénière. L'ensemble des groupes est piloté par un coordinateur (homme ou femme) placé sous la responsabilité du Secrétaire Général de la Conférence des évêques. Il coordonne le suivi des recommandations de la CIASE et le travail des groupes synodaux. Un temps de réception global de ce travail aura lieu au printemps 2023 en collaboration avec les religieux/ses (CORREF) et l'ensemble des forces vives de l'Eglise en France. (R34)

### **Les évêques décident la création des groupes de travail suivants :**

- 1.4.1 Partage de bonnes pratiques devant des cas signalés
- 1.4.2 Confession et accompagnement spirituel (R8,45)
- 1.4.3 Accompagnement des prêtres mis en cause (R1)
- 1.4.4 Discernement vocationnel et formation des futurs prêtres (R44)
- 1.4.5 Accompagnement du ministère des évêques (R13,34)
- 1.4.6 Accompagnement du ministère des prêtres (R35,44)
- 1.4.7 Manière d'associer les fidèles laïcs aux travaux de la Conférence des évêques (R34,36)
- 1.4.8 Analyse des causes des violences sexuelles au sein de l'Eglise (R2)
- 1.4.9 Moyens de vigilance et de contrôle des associations de fidèles menant la vie commune et de tout groupe s'appuyant sur un charisme particulier. (R5)

## **2. Mesures particulières**

**2.1** Les évêques de France décident un audit externe des cellules d'écoute des personnes victimes, aboutissant à une charte commune et un mode d'évaluation régulier à confier au Conseil de prévention et de lutte contre la pédophilie. Cette charte et cette évaluation sont proposées aux instituts religieux et communautés (R 15 à 22).

**2.2** Les évêques de France demandent la vérification systématique des antécédents judiciaires de tout agent pastoral (laïc, personne consacrée, clerc) appelé à travailler auprès des mineurs. (R1)

- 2.3 Les évêques de France décident pour tous les prêtres (séculiers et religieux) l'instauration d'un modèle national de cebreret mis à jour régulièrement, avec indication de la faculté de confesser.
- 2.4 Les évêques de France demandent la participation d'au moins une femme au conseil de chaque séminaire et de maisons de formation, avec droit de vote. (R6 – 44)
- 2.5 Les évêques de France confient au CPLP la mise en place d'un référentiel national de mesures de prévention pour les diocèses, les mouvements et les communautés (aménagement des locaux, formation obligatoire, évaluation, règlement...). Ce référentiel aboutit à une charte nationale de bonne conduite de protection des mineurs. (R45)
- 2.6 Les évêques de France font réaliser par un cabinet d'experts une recension des risques, à réactualiser (R35), ainsi qu'un dispositif de mesures préventives correspondantes. (R13)
- 2.7 Les évêques de France décident que les commissions et conseils de leur conférence soient tous composés d'évêques et d'autres membres du peuple de Dieu. (R36)
- 2.8 Les évêques de France s'engagent à demander, chacun pour son diocèse, la signature d'un protocole avec le ou les parquets concernés. (R29-42)
- 2.9 Les évêques de France choisissent de transférer pour l'année 2022 au 3ème dimanche de Carême, la journée de prière pour les personnes victimes de violences et agressions sexuelles et d'abus de pouvoir et de conscience au sein de l'Eglise, prévue le 3ème vendredi de Carême. (R26)
- 2.10 Les évêques de France, réunis en Assemblée plénière, décident d'ériger un tribunal pénal canonique national et approuvent les statuts de ce tribunal pour la première instance qui rentrera en fonction au 1er avril 2022. (R40).
- 2.11 La Commission doctrinale organise un travail sur tous les points doctrinaux mentionnés par le rapport de la CIASE (morale sexuelle, anthropologie, sacerdoce ministériel, instrumentalisation de la Parole de Dieu, distinction entre pouvoir d'ordre et pouvoir de gouvernement ...), en s'appuyant sur les compétences des universités catholiques. Elle rend compte de l'avancée de son travail au Conseil permanent avant chaque Assemblée Plénière. (R4,7,11,34)
- 2.12 Les évêques de France demandent au Conseil pour les questions canoniques de préciser les recommandations du rapport de la CIASE qui doivent être soumises à l'approbation du Saint-Siège et les présenter à l'Assemblée plénière de mars 2022 (R9, 10, 37, 38, 39, 41).